

MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR
DE ZONE DE DÉFENSE
SUD-OUEST

DIVISION APPUI AU
FONCTIONNEMENT DU
MINISTÈRE

BSEI

Dossier suivi par :
Nathalie Cabar
(ESID-BDX)

Reçu le
3 / AOÛT 2018
SUAT

Bordeaux, le 28 AOÛT 2018

N° 502764 /ARM/EMZD-SO/
DIV.AFM/BSEI/NP

Le général de division Christophe Issac
commandant de zone terre Sud-Ouest

Bordeaux

à

Monsieur Christian Ponnou-Delaffon
Unité Planification

Bordeaux

- OBJET : 33 – Élaboration du SCoT du Syndicat du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre (SYBARVAL) - PAC.
- RÉFÉRENCE : Lettre de la DDTM33 – Unité Planification du 13 août 2018.
- PIECES JOINTES : Annexe 1 – liste des emprises sur le territoire du SCoT
Annexe 2 – tableau des SUP (modifié par le ministère des Armées).

Par correspondance citée en référence, vous me demandez de vous faire connaître les éléments à intégrer au rapport du « Porter à Connaissance » dans le cadre de l’élaboration du SCoT du Syndicat du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre.

L’instruction du dossier montre :

- la présence de 8 emprises (voir annexe 1) et 17 servitudes (voir annexe 2) sur le territoire de ce SCoT,
- que le territoire de ce SCoT est grevé d’une servitude aéronautique inhérente à la BA 120 de Cazaux (altitude à ne pas dépasser : 174 NGF – arrêté interministériel du 18 mai 1984).

Par voie de conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir continuer à m’associer aux travaux relatifs à l’élaboration du SCoT du Syndicat du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre.

Par déléation,

Le lieutenant-colonel Eric Dornier
chef de la division appui au fonctionnement du ministère
de l’état-major de zone de défense Sud-Ouest

DESTINATAIRE :

- DDTM 33
Service Urbanisme, Aménagement, Transports
Unité Planification
À l'attention de Christian Ponnou-Delaffon
Cité administrative
BP 90
33090 BORDEAUX CEDEX

COPIE :

- ESID-Bordeaux
DIVPLAN/BACSD/Cellule Urbanisme
CS 21152
33068 BORDEAUX CEDEX

**Liste des emprises sur le territoire du
SCoT « Syndicat du bassin d'Arcachon Val de l'Eyre » - 17 communes**

Gujan-Mestras et La Teste-de-Buch :

-  330 529 051 V : BA 120
-  330 529 060 E : CEV Cazaux

Marcheprime et Mios :

-  330 063 111 B : Centre d'essai Croix-d'Hins

Le Teich :

-  330 529 061 F : Cinéthéodolite le Broust H722

La Teste-de-Buch :

-  330 529 058 C : Champ de tir du Trencat

Lanton :

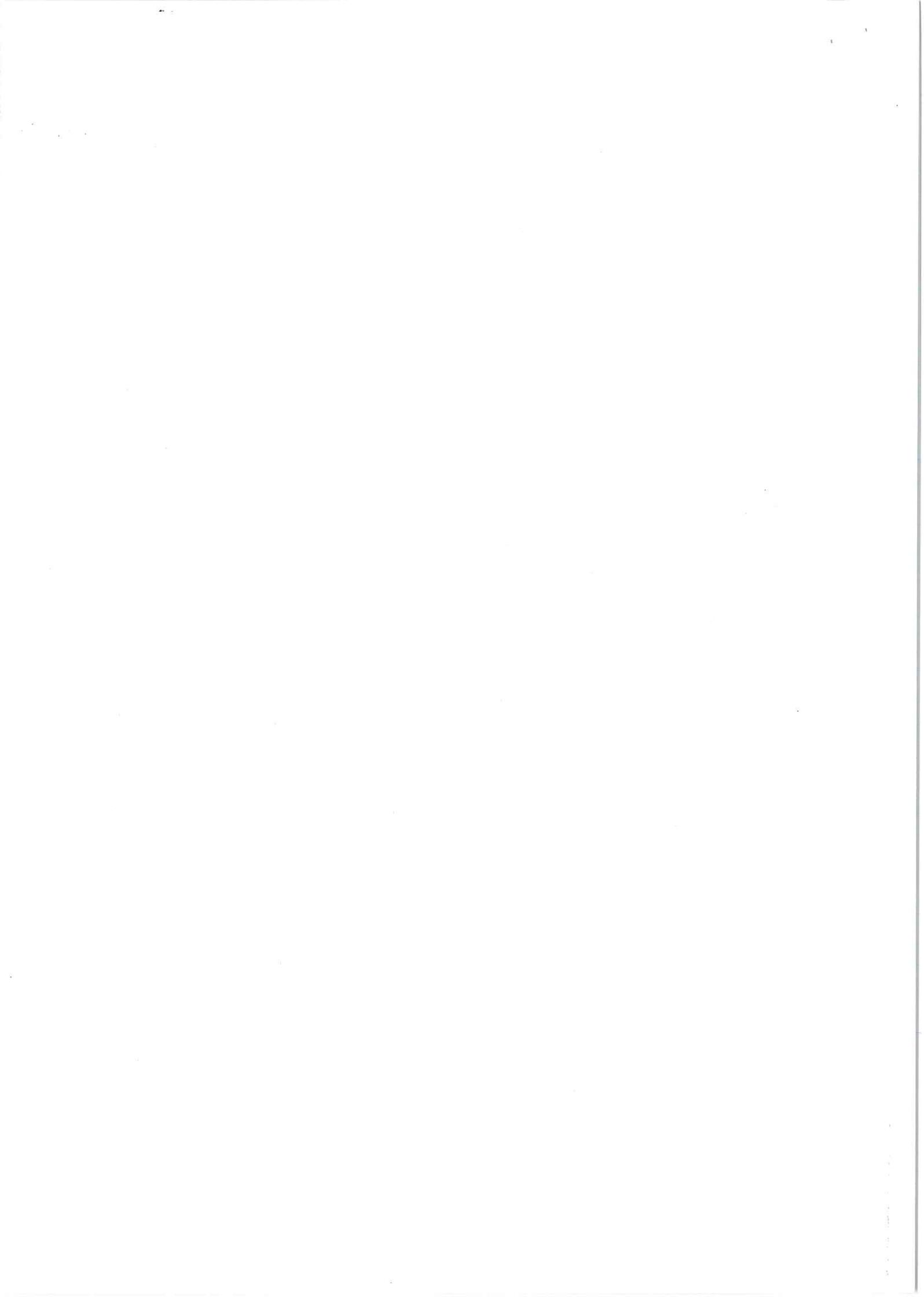
-  330 063 054 W : DGA EM Site Gironde Saint-Jean-d'Illac

Lège-Cap-Ferret

-  330 236 501 X : Sémaphore Lège-Cap-Ferret
-  330 236 501 X : Locaux administratifs et techniques

Les emprises sont gérées par l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de
BORDEAUX.

Adresse postale : ESID BORDEAUX – CS21152 – 33068 BORDEAUX Cedex



Extrait du tableau des servitudes d'utilité publique
Modifié par le ministère des Armées

Regroupement CC_VAL DE L'EYRE (LE BARP, BELIN BELIET, LUGOS, SAINT MAGNE, SALLES)

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	COMMUNES	SERVICE RESPONSABLE
A4	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX	Articles L.211-7, L.212-2-2, L.215-4 et L.215-18 du Code de l'Environnement.	
	Ruisseau le PONSESQUET Ruisseau la BARADE Ruisseau le CANTEGRIT Ruisseau le BRAOUSE Ruisseau les BENAZET Ruisseau le MARIAN	- BELIN BELIET	- Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS
	Ruisseau Fossé des ESPIETS Ruisseau Fossé de la LONGERE Ruisseau Fossé de GAYAC Ruisseau Fossé de CAOUAILLE Ruisseau Craste NEUVE Ruisseau Craste VIEILLE	- LUGOS	- Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS
AC1	SERVITUDES DE PROTECTION DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES	Loi du 31 décembre 1913.	
	Eglise Saint-Pierre de Mons en totalité : façades, toitures, décor intérieur à l'exclusion de la sacristie.	- BELIN BELIET	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	Eglise du Vieux-Lugos	- LUGOS	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	- Croix de cimetière voisine de l'église de ST PIERRE DE MONS	- BELIN BELIET	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	- Fontaine SAINT CLAIR, lieu dit "Mons"	- BELIN BELIET	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	- Obélisque "Croix des Pèlerins", lieu dit "Mons"	- BELIN BELIET	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	- Eglise du Vieux Lugos	- BELIN BELIET	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
AC2	SERVITUDES DE PROTECTION DES SITES ET DES MONUMENTS NATURELS.	Loi du 2 Mai 1930 modifiée.	

	Concession de LUGOS. (dans le périmètre de la concession, seules sont applicables les servitudes instituées par accord amiable ou arrêté préfectoral)	- BELIN BELIET - LUGOS - SALLES	- D.R.E.A.L. - VERMILION REP SAS
	- Canalisations d'expédition PARENTIS - AMBES (tronçon "Caudos-Berganton") (servitude de 5 ml axés sur la canalisation)	- AMBES - BLANQUEFORT - CESTAS - LE HAILLAN - LE PIAN - LE TAILLAN MEDOC MEDOC - LUDON - LUGOS MEDOC - MACAU - MERIGNAC - MIOS - PAREMPUYRE - SAINT JEAN D - SAINT MEDARD EN ILLAC JALLES - SALLES	- D.R.E.A.L. - VERMILION REP SAS
	- Pipeline SILLAC-LUGOS (canalisation existante de transport d'hydrocarbures liquides à l'extérieur du périmètre de la concession de Lugos)	- LUGOS - SALLES	- D.R.E.A.L. - VERMILION REP SAS
	Canalisations d'expédition CAZAUX-CAUDOS situées à l'extérieur du périmètre de la concession de Cazaux	- GUJAN - LA TESTE MESTRAS - LE TEICH - MIOS - SALLES	- D.R.E.A.L. - VERMILION REP SAS
	Permis des 3 Lagunes. (dans le périmètre du permis, seules sont applicables les servitudes instituées par accord amiable ou arrêté préfectoral)	- BELIN - GUJAN BELIET MESTRAS - LA TESTE - LUGOS	- VERMILION REP SAS
	Permis de Lanot. (dans le périmètre du permis, seules sont applicables les servitudes instituées par accord amiable ou arrêté préfectoral)	- BELIN - LUGOS BELIET - SALLES	- D.R.E.A.L. - VERMILION REP SAS
	Permis de Recherches d'hydrocarbures dit de "LAVIGNOLLE"	- BELIN - HOSTENS BELIET - LE BARP - MIOS - SALLES	- VERMILION REP SAS
PM2	SERVITUDES RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Articles L 515-8 à L 515-12 du Code de l'Environnement. Décret n°77-1133 du 21 Septembre 1977 modifié	
	Terrain pollué sur le site de l'ancienne fonderie R.T.M, au lieu-dit "Le Moura"	- BELIN BELIET	- D.D.C.S. - D.D.T.M. - Service des Procédures Environnementales
PT1	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION RADIO-ELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTRO-MAGNETIQUES	Art. L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39 du Code des Postes et Télécommunications.	
	Centre de CROIX D'HINS Décret 16/03/1972	- CESTAS - LE BARP - MIOS	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex

PT2	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIO-ELECTRIQUES D'EMISSION ET DE RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1 du Code des Postes et Télécommunications.	
	- Centre de CROIX D'HINS Décret 18/01/1983	- CESTAS - MIOS	- LE BARP ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	- LIAISON HERTZIENNE BELIN - BORDEAUX Tronçon Belin - Gullios Zone spéciale de dégagement	- BELIN BELIET - HOSTENS - SAINT MAGNE	- GUILLOS - LOUCHATS - FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	- LIAISON HERTZIENNE BELIN - BORDEAUX ; Zone secondaire de dégagement de la station radioélectrique de Belin-Beliét	- BELIN BELIET	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	Liaison troposphérique CAZAUX - MONT DE MARSAN	- GUJAN - MESTRAS - LUGOS	- LA TESTE - ESID de BORDEAUX
	Liaison hertzienne Croix d Hins (Gironde) - Lugos - Reffons (Landes)	- LE BARP	- ESID de BORDEAUX
	Faisceau hertzien de Croix d Hins à Bordeaux - Caserne Xaint-railles	- LE BARP	- ESID de BORDEAUX
	Faisceau hertzien Cazaux - Croix d Hins	- LE BARP	- ESID de BORDEAUX
PT3	SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS.	Art. L.45-1 et L.48 du Code des Postes et Télécommunications.	
	- Liaison fibres optiques BORDEAUX/BAYONNE	- ANDERNOS LES BAINS - AUDENGE - BORDEAUX - GUJAN - MESTRAS - LANTON - LUGOS - MERIGNAC - PESSAC	- ARCACHON - BIGANOS - CESTAS - LA TESTE - LE TEICH - MARCHEPRIME - MIOS - SALLES - FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
		- SAINT MAGNE	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	Câbles de télécommunications enterrés.	- LE BARP	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	Câbles de télécommunications enterrés	- BELIN BELIET	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
T1	SERVITUDES SUR LA POLICE DES CHEMINS DE FER ET DE VISIBILITE SUR LES VOIES PUBLIQUES.	Loi du 15 Juillet 1845. Art. 6 du Décret du 30 Octobre 1935 modifié.	

Regroupement CA du BASSIN D'ARCAÇON SUD (COBAS) (ARCAÇON, GUJAN MESTRAS, LE TEICH, LA TESTE DE BUCH)

			Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	- Ensemble formé par la dune du Pyla et la forêt usagère, situé sur la commune de La Teste.	- LA TESTE	- D.R.E.A.L. - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	- Ensemble formé par la Grande Dune du Pilat, une partie de la Grande Dune du Sablonay et de la forêt usagère	- LA TESTE	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	- Ensemble formé par le site de la forêt usagère	- LA TESTE	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	- Ensemble formé par le littoral	- LA TESTE	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
	Ile aux Oiseaux	- LA TESTE	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
AC3	ZONES DE PROTECTION DES RESERVES NATURELLES. PERIMETRES DE PROTECTION AUTOUR DES RESERVES NATURELLES.	Art. 27 de la Loi n°76-629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature, tel qu'il a été complété par l'art. 58-1 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983	
	Réserve naturelle du BANC d'ARGUIN	- LA TESTE	- D.R.E.A.L.
AR3	ZONES ET POLYONES D'ISOLEMENT CONCERNANT LES SERVITUDES AUTOUR DES MAGASINS ET ETABLISSEMENTS SERVANT A LA CONSERVATION, A LA MANIPULATION OU A LA FABRICATION DES POUDRES, MUNITIONS, ARTIFICES OU EXPLOSIFS	Loi du 8 aout 1929.	
	Classement du dépôt de munitions de la Base Aérienne 120 de Cazaux et création d'un polygone d'isolement	- LA TESTE Décret 20/02/1995	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
AR6	SERVITUDES AUX ABORDS DES CHAMPS DE TIR.	Art. 25 de la Loi du 13 juillet 1927.	
	Champ de tir de CAZAUX (B.A.120).	- LA TESTE	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
AS1	SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES A L'EXCEPTION	L.1321-2 et R.1321-6 à R.1321-13 du Code de la Santé Publique (eaux potables).	
AR3	Magasin à poudre Armées et Marine Décret 26/02/1974	- LA TESTE	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex

		- SAINTE FOY LA GRANDE	- SOULAC SUR MER	
JS1	TERRAINS DE SPORT DONT LE CHANGEMENT D'AFFECTATION EST SOUMIS A AUTORISATION.	Art. 42 de la Loi n°84-160 du 16 Juillet 1984. Décret du 14.03.1986.		
	- Parc de Loisirs "AQUACITY"	- GUJAN MESTRAS		- D.D.C.S.P.P.
PM1	SERVITUDES RELATIVES AUX RISQUES NATURELS PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES	Articles L 562-1 à L 569-9 du Code de l'Environnement. Décret 95-1089 du 5 octobre 1995.		
	P.P.R. Littoral Littoral girondin de La Teste au Verdon.	- ARCACHON - GRAYAN ET L HOPITAL - LA TESTE - LE PORGE - LEGE CAP FERRET - SOULAC SUR MER - VENSAC	- CARCANS - HOURTIN - LACANAU - LE VERDON SUR MER - NAUJAC SUR MER - VENDAYS MONTALIVET	- D.D.T.M./S.R.G.C.
PM3	SERVITUDES RELATIVES AUX RISQUES INDUSTRIELS - PLANS DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	Articles L 515-15 à L 515-25 et D 125-29 à D 125-34 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-208 du 24 février 2011		
	Plan de Prévention des Risques Technologiques site militaire de Cazaux	- LA TESTE		- D.D.T.M. - Service des Procédures Environnementales - D.D.T.M./S.R.G.C. - D.R.E.A.L.
PT1	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION RADIO-ELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTRO-MAGNETIQUES	Art. L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39 du Code des Postes et Télécommunications.		
	Centre de CAZAUX (Aérodrome) Décret 22/06/1982	- GUJAN MESTRAS	- LA TESTE	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	- Centre radioélectrique d'ARCACHON - zone de garde de rayon 500 m	- ARCACHON	- LA TESTE	- ESID de BORDEAUX - FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine - Région Terre Sud-Ouest BORDEAUX - T.D.F. TOULOUSE
	- Centre radioélectrique d'ARCACHON-Aérodrome.	- GUJAN MESTRAS	- LA TESTE	- S.N.I.A. - Pôle de Bordeaux -Unité Domaine et Servitudes
	Stallion d'ARCACHON Central Téléphonique Zone de garde et de protection	- ARCACHON	- LA TESTE	servitude n'appartenant pas au ministère des Armées

ABROGEE DECRET DU 01/08/2006

Aquitaine
- Région Terre
Sud-Ouest
BORDEAUX
- T.D.F. TOULOUSE

PT2	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIO-ELECTRIQUES D'EMISSION ET DE RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1 du Code des Postes et Télécommunications.	
	- Centre de CAZAUX (Aérodrome) Décret 22/06/1982	- GUJAN MESTRAS - LE TEICH	- LA TESTE ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	- Centre de la POINTE D'ARCACHON	- LA TESTE	- Région Terre Sud-Ouest BORDEAUX
	Liaison hertzienne BISCAROSSE - CROIX D'HINS Décret 24/09/1986	- CESTAS - MIOS	- LE TEICH ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	- Centre radioélectrique d'ARCACHON - Aérodrome (Tour de contrôle).	- GUJAN MESTRAS	- LA TESTE - S.N.I.A. - Pôle de Bordeaux - Unité Domaine et Servitudes
	Liaison troposphérique CAZAUX - MONT DE MARSAN ABROGEE DÉCRET DU 07/09/2005	- GUJAN MESTRAS - LUGOS	- LA TESTE - ESID de BORDEAUX
	- Faisceau Hertzien Sémaphore du CAP FERRET/Tour Téléc Marine de BISCAROSSE Décret 06/09/1993	- LA TESTE	- LE GE CAP FERRET ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	Faisceau hertzien au départ des stations de Biscarosse (Landes) à Cazaux (Gironde) Décret 06/06/2013	- LA TESTE	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
PT3	SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS.	Art. L.45-1 et L.48 du Code des Postes et Télécommunications.	
	- Liaison fibres optiques BORDEAUX/BAYONNE	- ANDERNOS LES BAINS - AUDENGE - BORDEAUX - GUJAN MESTRAS - LANTON - LUGOS - MERIGNAC - PESSAC	- ARCACHON - BIGANOS - CESTAS - LA TESTE - LE TEICH - MARCHEPRIME - MIOS - SALLES - FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
T1	SERVITUDES SUR LA POLICE DES CHEMINS DE FER ET DE VISIBILITE SUR LES VOIES PUBLIQUES.	Loi du 15 Juillet 1845, Art. 6 du Décret du 30 Octobre 1935 modifié.	
	Ligne LAMOTHE-ARCACHON	- ARCACHON - LA TESTE	- GUJAN MESTRAS - LE TEICH - Direction territoriale SNCF Réseau Aquitaine Poitou Charentes
	Ligne BORDEAUX-IRUN	- BIGANOS - CESTAS	- BORDEAUX - LE TEICH - Direction territoriale SNCF Réseau Aquitaine Poitou

PT2 Centre radioélectrique de Cazaux
Décret du 06/06/2013

- LA TESTE

ESID de Bordeaux
CS 21152
33068 Bordeaux Cedex

		- LUGOS - MIOS - SALLES	- MARCHEPRIME - PESSAC - TALENCE	Charentes
T4	SERVITUDES AERONAUTIQUES DE BALISAGE	Art. L 6351-1 et L 6351-6 à 9 du Code des Transports		
	Aerodrome d Arcachon - La Teste	- GUJAN MESTRAS		- S.N.I.A. - Pôle de Bordeaux -Unité Domaine et Servitudes
	Aérodrome de Cazaux (B.A.120) Décret 18/05/1984	- GUJAN MESTRAS - LA TESTE - LE TEICH		ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
T5	SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT (AERODROMES CIVILS ET MILITAIRES).	Art. L 6351-1 à 5 du Code des Transports		
	Aérodrome de CAZAUX (B.A.120) Décret 18/05/1984	- GUJAN MESTRAS - LE TEICH	- LA TESTE	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	- Aérodrome d'Arcachon-La Teste	- GUJAN MESTRAS	- LA TESTE	- S.N.I.A. - Pôle de Bordeaux -Unité Domaine et Servitudes
T7	SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT CONCERNANT DES INSTALLATIONS, PARTICULIERES	Art. L 6352-1 du Code des Transports		
	Aerodrome d Arcachon - La Teste	- GUJAN MESTRAS		- S.N.I.A. - Pôle de Bordeaux -Unité Domaine et Servitudes

	Parc du Château	- ARES	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (U.D.A.P.)
AC3	ZONES DE PROTECTION DES RESERVES NATURELLES. PERIMETRES DE PROTECTION AUTOUR DES RESERVES NATURELLES.	Art. 27 de la Loi n°76-629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature, tel qu'il a été complété par l'art. 58-1 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983	
	Réserve naturelle d'ARES-LEGE-CAP FERRET (Prés Salés)	- ARES - LEGE CAP FERRET	- D.R.E.A.L.
	Réserve naturelle "Le Renet"	- LANTON	- D.R.E.A.L.
AR1	SERVITUDES DE CHAMPS DE VUE RELATIVES AUX AMERS ET AUX PHARES	Loi n° 57-262 du 2 Mars 1957, Loi du 18 Juillet 1895 modifiée.	
	Poste électro-sémaphorique du CAP FERRET. Décret 17/08/1907	- LEGE CAP FERRET	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
AS1	SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES A L'EXCEPTION DES EAUX MINERALES.	L.1321-2 et R.1321-6 à R.1321-13 du Code de la Santé Publique (eaux potables).	
	Forage Le Pas Simonet Périmètre Immédiat et Rapproché confondus	- LANTON	- Agence Régionale de Santé
	FORAGE GRANDE LANDE Périmètres Immédiat et protection rapprochée confondus	- ARES	- Agence Régionale de Santé
	- Forages "Bourg", "Claouey-les-Viviers", et "Claouey N°2 Périmètres Immédiats et Rapprochés confondus	- LEGE CAP FERRET	- Agence Régionale de Santé
	- Forage "Le Pujeau" Périmètres Immédiat et Rapproché confondus	- MIOS	- Agence Régionale de Santé
	-Forage Saint Hubert, parcelle AT n°82 -Forage Les Bruyères, parcelle AY n°10 -Forage Les Canadlens, parcelle BX n°10	- ANDERNOS LES BAINS	- Agence Régionale de Santé
	-Forage n°1 du Bourg -Forage n°2 de Croix d'Hins	- MARCHEPRIME	- Agence Régionale de Santé
	Forage d'eau potable de "Tullerie", périmètre de protection immédiate, parcelle B n 3492 et 3491 partie	- BIGANOS	- Agence Régionale de Santé - D.D.T.M. - SERVICE EAU et NATURE
	Forage d'eau potable "Tagon", périmètre de protection immédiate parcelle BC n 20	- BIGANOS	- Agence Régionale de Santé - D.D.T.M. - SERVICE EAU et NATURE
	Forage "les Embruns" périmètre de protection immédiate et éloignée parcelle n 104 - section BA	- LEGE CAP FERRET	- Agence Régionale de Santé - D.D.T.M. - SERVICE EAU et

		- BAZAS - BLAYE - CASTELNAU DE MEDOC	- BIGANOS - CADILLAC	
	Extension de cimetières et nouveaux cimetières HORS AGGLOMERATION	- CESTAS - LA TESTE - LE TEICH - PODENSAC - SAINTE FOY LA GRANDE	- CREON - LANTON - MARTIGNAS SUR JALLE - SAINT CIERS SUR GIRONDE - SOULAC SUR MER	- PREFECTURE-Dir. Admin.Générale
PM1	SERVITUDES RELATIVES AUX RISQUES NATURELS PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES	Articles L 562-1 à L 569-9 du Code de l'Environnement. Décret 95-1089 du 5 octobre 1995.		
	Périmètre de risque d'érosion marine et d'avancée dunale institué en application de l'article R 111-3 du Code de l'Urbanisme	- LEGE CAP FERRET		- D.D.T.M./S.R.G.C.
	P.P.R. Littoral Littoral grondin de La Teste au Verdon.	- ARCACON - GRAYAN ET L HOPITAL - LA TESTE - LE PORGE - LEGE CAP FERRET - SOULAC SUR MER - VENSAC	- CARCANS - HOURTIN - LACANAU - LE VERDON SUR MER - NAUJAC SUR MER - VENDAYS MONTALIVET	- D.D.T.M./S.R.G.C.
	Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt sur la commune de ANDERNOS LES BAINS	- ANDERNOS LES BAINS		- D.D.T.M./S.R.G.C.
	Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt sur la commune de LANTON	- LANTON		- D.D.T.M./S.R.G.C.
PM3	SERVITUDES RELATIVES AUX RISQUES INDUSTRIELS - PLANS DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	Articles L 515-15 à L 515-25 et D 125-29 à D 125-34 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-208 du 24 février 2011		
	Plan de Prévention des Risques Technologiques de D.G.A. Essais de missiles site de ST JEAN D'ILLAC	- LANTON - SAINT JEAN D ILLAC	- LE TEMPLE	- D.D.T.M. - Service des Procédures Environnementales - D.D.T.M./S.R.G.C. - D.R.E.A.L.
PT1	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION RADIO-ELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTRO-MAGNETIQUES	Art. L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39 du Code des Postes et Télécommunications.		

	Centre de CROIX D'HINS Décret 16/03/1972	- CESTAS - LE BARP - MIOS	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	Centre radioélectrique ARCACHON - LEGE Zone de protection ; rayon 300 mètres	- LEGE CAP FERRET	- T.D.F. TOULOUSE
	Sémaphore du CAP FERRET - LEGE CAP FERRET Décret 01/03/1985	- LEGE CAP FERRET	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
PT2	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIO- ELECTRIQUES D'EMISSION ET DE RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1 du Code des Postes et Télécommunications.	
	- Centre de CROIX D'HINS Décret 18/01/1983	- CESTAS - LE BARP - MIOS	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	- Centre radioélectrique ARCACHON - LEGE Zone secondaire de dégagement du centre d'Arcachon Lège	- LEGE CAP FERRET	- T.D.F. TOULOUSE
	- LIAISON HERTZIENNE ANDERNOS LES BAINS - BORDEAUX Tronçon ANDERNOS-LANTON - ARTIGUES Zone spéciale de dégagement	- ANDERNOS LES BAINS - BORDEAUX - LANTON	- ARTIGUES PRES BORDEAUX - CENON - MERIGNAC
	- LIAISON HERTZIENNE Andemos-Les-Bains - Le Moutchic Tronçon Le Porge - Andemos-Les-Bains Zone spéciale de dégagement	- ANDERNOS LES BAINS - LE PORGE	- ARES - LEGE CAP FERRET
	- Liaison hertzienne ANDERNOS LES BAINS - BORDEAUX Zone secondaire de dégagement de la station d'Andernos Les Bains	- ANDERNOS LES BAINS	servitude n'appartenant pas au ministère des Armées
	- Liaison hertzienne ANDERNOS LES BAINS - BORDEAUX Zone secondaire de dégagement de la station de Lanton	- LANTON	servitude n'appartenant pas au ministère des Armées
	Liaison hertzienne BISCAROSSE - CROIX D'HINS Décret 24/09/1986	- CESTAS - LE TEICH - MIOS	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	- Centre du Sémaphore du Cap Ferret Décret 31/08/1993	- LEGE CAP FERRET	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
	- Faisceau Hertzien Sémaphore du CAP FERRET/Tour Téléc Marine de BISCAROSSE Décret 06/09/1993	- LA TESTE - LEGE CAP FERRET	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex

	Faisceau hertzien relais LE TEMPLE/Sémaphore de CAP FERRET Décret 08/03/1996	- ANDERNOS LES BAINS - ARES - LE TEMPLE	ESID de Bordeaux CS 21152 33068 Bordeaux Cedex
PT3	SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS.	Art. L.45-1 et L.48 du Code des Postes et Télécommunications.	
	Câble du réseau national n° 1396	- MARCHEPRIME	servitude n'appartenant pas au ministère des Armées
	Câble du réseau national n° 1396	- BIGANOS	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	Câble du réseau national n° 1396	- AUDENGE	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	Câble du réseau national n° 479/01	- MARCHEPRIME	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	- Liaison fibres optiques BORDEAUX/BAYONNE	- ANDERNOS LES BAINS - AUDENGE - BORDEAUX - GUJAN MESTRAS - LANTON - LUGOS - MERIGNAC - PESSAC - ARCACHON - BIGANOS - CESTAS - LA TESTE - LE TEICH - MARCHEPRIME - MIOS - SALLES	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	Câble régional n° 33407, 33423, 33424	- LANTON	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
T1	SERVITUDES SUR LA POLICE DES CHEMINS DE FER ET DE VISIBILITE SUR LES VOIES PUBLIQUES.	Loi du 15 Juillet 1845. Art. 6 du Décret du 30 Octobre 1935 modifié.	
	Ligne BORDEAUX-IRUN	- BIGANOS - CESTAS - LUGOS - BORDEAUX - LE TEICH - MARCHEPRIME	- Direction territoriale SNCF Réseau Aquitaine Poitou Charentes

